

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

MODE DE GESTION DES SERVICES

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

EDITO

Madame, Monsieur,

L'eau est un patrimoine commun et partagé, dont les enjeux sont majeurs pour le cadre de vie, la biodiversité, ou encore le développement local. Par conséquent, lors de la création de Grand Cognac, les élus ont souhaité affirmer une priorité politique forte avec la prise des compétences eau et assainissement dès le 1^{er} janvier 2017. Cette volonté permet d'assurer la cohérence des actions à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Grand Cognac a décidé de déléguer le service public d'eau potable, et celui de l'assainissement dans certaines zones, en définissant plusieurs lots sur le territoire et en tendant vers une harmonisation des échéances de fin de contrats. Cela permet de négocier des contrats dans des conditions plus intéressantes pour l'agglomération, en termes techniques, de qualité de service et de conditions financières.

Par conséquent, lors du conseil communautaire du 14 novembre 2019, les élus ont approuvé la délégation des services d'eau potable et d'assainissement sur le secteur de Cognac, avec des bénéfices significatifs pour l'agglomération : à titre d'illustration, pour l'eau potable, la part de recettes destinée à la collectivité passera de 22% à 61%. Il s'agit d'un gain de 575 000 €, qui sera, entre autres, investi dans un programme significatif de renouvellement des réseaux.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération contribue au programme Re-Resources piloté par Charente Eaux, afin d'atteindre notre objectif commun de préserver la qualité de la ressource en eau. Ainsi, Grand Cognac s'engage pour être un territoire moteur sur la qualité du service fourni, dans l'intérêt de nos concitoyens et des générations futures.



Jérôme Sourisseau

Président de
Grand Cognac



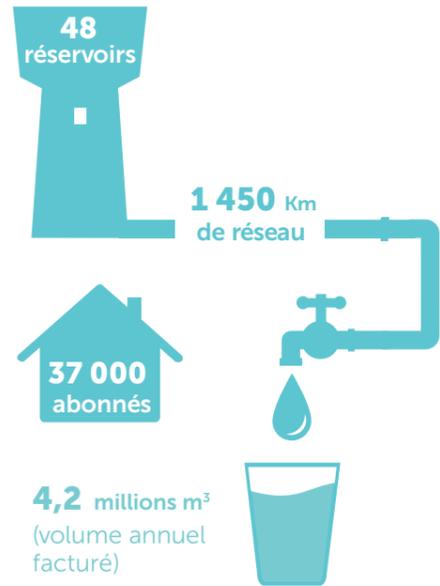
Mickaël Villéger

Vice-président de
Grand Cognac
en charge du
cycle de l'eau

EAU POTABLE

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

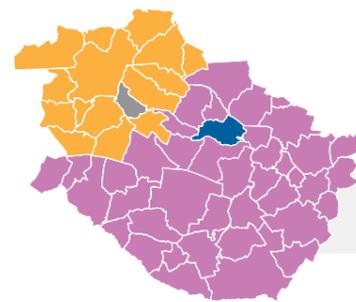
CHIFFRES CLÉS



MODE DE GESTION

● Régie Grand Cognac ● DSP Agur ● DSP Saur ● DSP Véolia

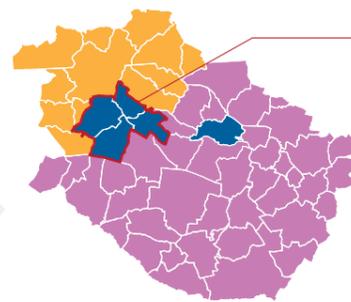
2019 (jusqu'au 31 déc.)



Saur devient le délégataire de 2 contrats :

Sur le territoire de Châteauneuf - Criteuil-la-Mag.
▶ + 100 000 € de gain annuel
Sur le territoire de Foussignac - Salles d'Angles
▶ + 200 000 € de gain annuel

2020 (1^{er} janv.)



Agur devient le délégataire pour le « secteur Cognac »

▶ + 575 000 € de gain annuel

▶ 100 % DSP

Constitution du périmètre « secteur Cognac »

composé de l'ex-SIEAAC (Cognac, Châteaubernard, St-Brice) + Boutiers-St-Trojan



Fin de la régie de Boutiers-St-Trojan

Renégociations 2019 et 2020

▶ + 875 000 € de gain annuel

2027 à 2029 : CONTRATS PROJÉTÉS

Définition de 3 PÉRIMÈTRES de DSP

composés de 10 000 à 12 000 abonnés pour laisser la possibilité au futur exécutif de décider de mettre en place une régie d'exploitation en eau potable sur 3 ans au fur et à mesure de la fin de chaque contrat de DSP

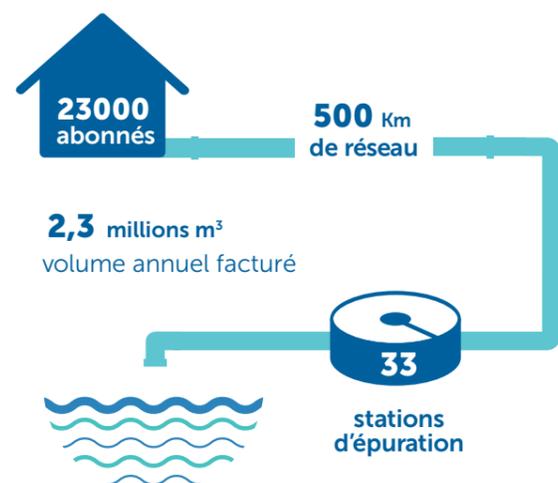
- **Secteur 1** (Prise effet 1^{er} janv. 2028)
Foussignac - Salles d'Angles / Jarnac / Merpins Soloire
- **Secteur 2** (Prise effet 1^{er} janv. 2029)
Châteauneuf - Criteuil / Segonzac
- **Secteur 3** (Prise effet 1^{er} janv. 2030)
« Secteur Cognac »



ASSAINISSEMENT

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

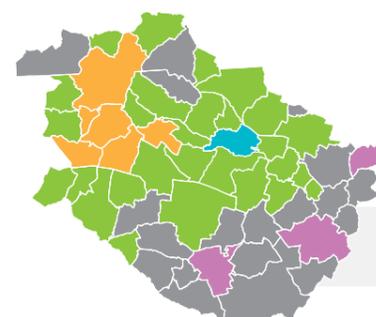
CHIFFRES CLÉS



MODE DE GESTION assainissement collectif

● DSP Agur ● DSP Saur ● DSP Véolia ● Régie Grand Cognac ● Communes sans assainissement collectif

2019 (jusqu'au 31 déc.)

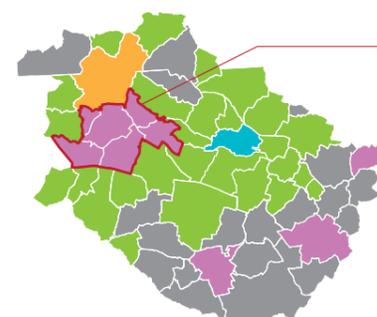


Fin de 2 contrats de DSP d'Ars et de Gimeux

Mode de gestion passé en régie

▶ + 100 000 € de gain de recettes

2020 (1^{er} janv.)



Constitution du périmètre « secteur Cognac »

composé de Cognac, Châteaubernard, St-Brice, Javrezac, Merpins et Boutiers-St-Trojan



Saur devient le délégataire pour le « secteur Cognac »

▶ + 305 000 € de gain annuel

Maintien Régie et DSP



Garder en DSP les stations d'épuration en boues activées à aération à haut niveau de technicité



Mettre en régie toutes les stations en filtres plantés de roseaux et lagunes

Structuration de la régie d'assainissement collectif





EAU POTABLE

Focus sur l'offre

AGUR

Nouveau délégataire
à partir du 1^{er} janv.2020
(pour 10 ans)

Personnel



9,9

Equivalents Temps Pleins affectés
au contrat pour l'exploitation
et les travaux

Engagements



- 1 Agur s'engage à réaliser des opérations de régénération et de réhabilitation de forages
- 2 à améliorer le rendement du réseau avec un objectif de moins de 300 000 m³ de volumes de pertes à partir de 2028
- 3 en matière de performance énergétique et de réduction des déchets

Tarifs proposés

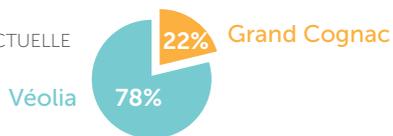
Part fixe	21,50 € HT
Part variable	0,4520 € HT/m ³

- 40% par rapport aux coûts actuels

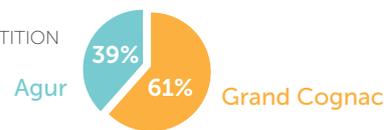


Rééquilibrage de la part du délégataire dans la composition du prix de l'eau

RÉPARTITION ACTUELLE



NOUVELLE RÉPARTITION



Gain annuel pour Grand Cognac

575 000 €

par an

5 750 000 €

sur la durée du contrat

Gain permettant d'investir dans le réseau,
dans la sécurisation et la recherche
de nouvelles ressources



ASSAINISSEMENT

Focus sur l'offre

SAUR

Nouveau délégataire
à partir du 1^{er} janv.2020
(pour 10 ans)

Personnel



5,45

Equivalents Temps Pleins affectés
au contrat pour l'exploitation
et les travaux

Engagements



- 1 Saur s'engage à réaliser les travaux au niveau de la station d'épuration de Cognac et des travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement
- 2 à réduire de 20% des eaux claires parasites
- 3 en matière de performance énergétique

Tarifs proposés

Part fixe	15 € HT
Part variable	0,5955 € HT/m ³

- 23% par rapport aux coûts actuels



Rééquilibrage de la part du délégataire dans la composition du prix de l'assainissement collectif

RÉPARTITION ACTUELLE



NOUVELLE RÉPARTITION



Gain annuel pour Grand Cognac

305 000 €

par an

3 050 000 €

sur la durée du contrat

Gain permettant d'investir dans le réseau
et dans la réhabilitation de la station
d'épuration de Cognac

